

Le saviez-vous ?

La fiscalité augmente et touche tous les contribuables.

Une fiscalité immobilière plus complexe verra des réductions exceptionnelles pour les opérations menées dans les mois qui viennent ! Quelques opportunités de placement restent, relativement épargnées ... pour l'instant.

Concernant les entreprises, la réforme des plus-values sur les titres de sociétés, et l'instauration de nouveaux contrats d'assurances vie peuvent être intéressants pour certains. Quant à la lutte contre la fraude fiscale, elle va s'intensifier et de nouvelles obligations vont être instaurées à l'occasion des vérifications de comptabilité.

Public

Artisans
Commerçants
Professions libérales

Date

Lundi 17 mars
1/2 journée
de 14h30 à 17h

Lieu

OGA Atlantic
57 Acti-Nord Beaupuy 3
La Gîte
Mouilleron-Le-Captif

Conditions

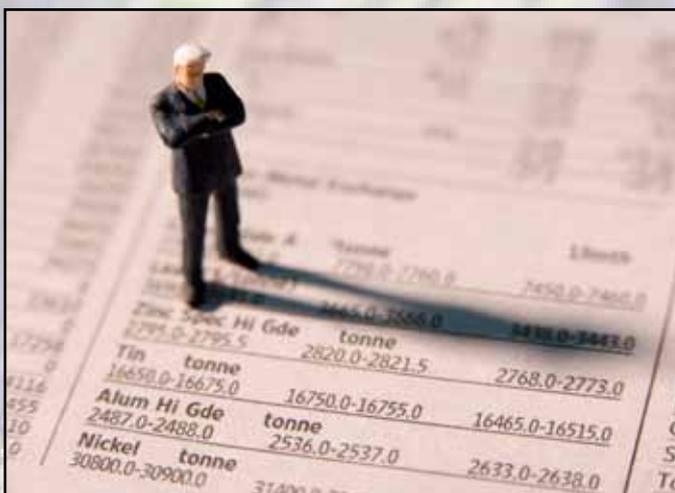
Prix : Gratuit

Animation

Frédéric PROUX,
Avocat
Spécialiste en droit fiscal
LEGICA Conseils

Objectif

- Découvrir les nouvelles mesures fiscales pour en appréhender les enjeux au mieux de ses intérêts.



Programme

- La fiscalité des particuliers.
- La fiscalité des entreprises, dont les nouveaux régimes de plus-values.
- Les nouveautés sur la TVA.
- Loi de financement de la sécurité sociale pour 2014.
- Les nouveautés sur la fiscalité patrimoniale.
- Contrôles fiscaux et lutte contre la fraude.

Découvrir l'aromathérapie

Les précautions pour l'utilisation des huiles essentielles

Parce que les huiles essentielles sont très puissantes, on limite toujours les traitements à base d'huiles essentielles pour les très jeunes enfants, pour les femmes enceintes, pour les personnes allergiques (asthmatiques, ...), pour les animaux comme les chiens et les chats. Certaines huiles peuvent avoir des effets indésirables, voire toxiques. La pratique de l'aromathérapie nécessite toujours un minimum de formation et/ou l'avis d'un professionnel averti.